EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

2023.2.3.4

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation:

14/02/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :

03/03/2023

ABSENTS EXCUSES

Nombre de membres :

en exercice : 31 présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCH, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

OBJET : COTISATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION COTER NUMERIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Bureau Communautaire,

VU le Code général des Collectivités Territoriales;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS);

VU la délibération n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que l'association coTer Numérique s'engage envers la CAMVS, à fournit son aide concernant les problématiques liées à l'informatique et la communication ;

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer à cette association à hauteur de 480€ pour l'année 2023 ;

CONSIDERANT la demande d'adhésion à l'association coTer Numérique ;

DECIDE

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la demande d'adhésion (ci-annexée) à l'association coTer Numérique, au titre de l'année 2023, et toutes pièces s'y apportant.

Adopté à l'unanimité. Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys. Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50017-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :13/03/23

Publication ou notification: 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL

Louis Vogel

Président de la CAMVS Maire de Melun

Conseiller Régional